



Guide à l'intention des délégué(e)s au 46ème Congrès

*"Le 2 mars 2006,
la commission exécutive de l'union départementale CGT du Vaucluse
convoquait l'ensemble de ses syndicats du département en congrès"*



Retrouvez le 46ème Congrès
sur cgt84.com

23 et 24 novembre 2006 - Vaison la Romaine

Cinq commissions ont été créées afin de travailler à la préparation de notre congrès: mandats et votes, élaboration du document du congrès, organisation du congrès, mise en place du nouveau système de répartition des cotisations (modifiant les statuts), et construction de la prochaine commission exécutive de l'UD.

La direction de l'UD souhaite que le plus grand nombre de camarades prenne sa place dans la préparation du congrès.

Toutes les conditions doivent en effet être créées pour que chaque syndicat, chaque syndiqué, puisse participer activement aux diverses phases de préparation.

Chaque syndiqué recevra le document de préparation du congrès via son syndicat au mois de septembre. Il servira de support à la préparation du congrès. Les syndicats seront alors invités à réunir le plus grand nombre de leurs syndiqués, afin de préparer démocratiquement le congrès, et de donner les meilleurs éléments de débat à ceux d'entre eux qui seront délégués au congrès.

D'autres réunions et initiatives se tiendront dans les Unions Locales, les Unions Professionnelles, et avec des camarades de la commission exécutive de l'UD sortante pour recueillir l'opinion de celles et ceux qui ne disposent pas de syndicat dans leur entreprise (les syndiqués individuels ou « isolés »), mais aussi pour croiser les opinions entre syndiqués de secteurs, de professions différentes.

Viendront ensuite les phases de mandatement et de désignation des délégués au congrès dans les syndicats. Cette répartition se fait au prorata du nombre de syndiqués de chaque syndicat.

Les délégués au 46ème congrès seront entre 250 et 300.

Tu trouveras dans ce petit document tous les éléments nécessaires à la compréhension de ce qu'est un congrès, ce que sont les commissions du congrès, quelques explications sur les votes,...

Bonne préparation, bon congrès à tous les camarades, construisons tous ensemble l'Union Départementale des syndicats CGT de Vaucluse qui nous permette de plus se déployer pour mieux se développer

Quelle direction Départementale pour demain ?

Les syndicats s'engagent à ce que l'Union Départementale soit un véritable organe décisionnel et opérationnel.

Collectifs de travail de l'Union Départementale :

Vie syndicale :

Conquête - COGITIEL - Formation syndicale - Communication
« Réseau-Luttes »

Collectifs professionnels :

Commerce - FILPAC - Construction - Métallurgie - Chimie

Aménagement du territoire

Protection sociale :

Administrateurs caisse - Santé au travail

Commission culture

Collectif femmes-mixité, contre les discriminations

Collectif Départemental des Jeunes CGT.

Collectif Liberté, Droit, Action Juridique (LDAJ)

Services publics

Union Générale des Fédérations des Fonctionnaires (UGFF)

Le Congrès de l'Union Départementale

Direction Départementale

La Commission exécutive :

Art 20: « L'Union Départementale est administrée par la Commission Exécutive, élue par le congrès sur proposition de la Commission Exécutive sortante, les syndicats adhérents à l'Union Départementale et de l'USR. ... La Commission Départementale a pour mission l'exécution des décisions prises par le congrès et le Comité Général. Elle veille à l'activité du Secrétariat de l'Union Départementale et fixe chaque année les taux de cotisations. Elle a pour charge d'organiser l'expression de l'Union Départementale. Elle doit s'efforcer de satisfaire les demandes des syndicats et des Unions Locales. ... »

Art 24: « La Commission Exécutive élit en son sein un secrétariat dont elle fixe le nombre de ses membres, chaque membre du secrétariat assure une responsabilité individuelle correspondant aux créneaux essentiels de l'activité de l'UD. ... »

Le secrétariat :

Art 26: « Le secrétariat de l'Union Départementale des syndicats gère celle-ci en conformité des décisions et directives de la Commission Exécutive. Il prépare les travaux de la Commission Exécutive et organise l'exécution permanente des décisions de celle-ci. »



Le(a) Délégué(e) :

Le(a) délégué(e) mandaté(e) par son syndicat, aura un rôle essentiel dans le bon déroulement des travaux du congrès. Il (elle) doit veiller et être acteur de la démocratie syndicale.

Avant : il (elle) participe à l'animation des débats préparatoires à partir des documents. Il (elle) veille à la remontée des comptes-rendus auprès de l'UD par l'intermédiaire des PV et de la teneur des débats.

Pendant : il(elle) porte au congrès les avis et votes des syndiqués du syndicat qu'il représente. Il (elle) participe aux débats et est appelé à se prononcer lors des votes à partir du débat préparatoire et du débat du congrès.

Après : Il (elle) rend compte du contenu des débats et des décisions prises auprès des syndiqués qu'il(elle) représente.

Débats préparatoires :

Les documents préparatoires du congrès ne sont pas amendables. Ces rapports et documents font l'objet d'un débat au congrès et d'un vote.

- Le rapport d'activité.
- Le rapport financier.
- Le document préparatoire du 46ème congrès de l'UD Vaucluse.

Les syndicats doivent donner un avis après débat démocratique. Il est important que chaque syndiqué puisse prendre connaissance de ces documents afin d'émettre un avis. Il est nécessaire que les syndicats établissent des procès verbaux des débats préparatoires.



Le mandatement et le vote, à quoi ça sert ?

Le ou les camarades mandaté(e)s pour participer au congrès de l'UD, représentent leur syndicat. Ils sont porteurs de la richesse de la réflexion collective de ceux-ci. Il est important lors du mandatement de prendre en compte les diverses expressions dans le syndicat.

Lors des travaux, chaque congressiste est appelé à se prononcer, à voter, sur l'ensemble des documents, des débats, des décisions collectives et aussi sur la future direction de l'Union Départementale CGT du Vaucluse.

Les syndicats ayant acquitté leurs cotisations participent au vote. Chaque syndicat a droit à un nombre de voix calculé sur la base des cotisations perçues durant l'exercice 2005.

Procédures de vote :

Il existe deux possibilités de vote : à main levée et vote par mandat.

Le vote se fait dans le cadre des statuts de la C.G.T et placé sous la responsabilité de la commission « mandats et vote ».

Le ou la délégué(e) sera amené(e) à voter de deux façons :

Le vote à main levée

Il a lieu pour élire le bureau du congrès, son déroulement, les différentes commissions de travail, les présidences le rapport financier et la validation des mandats. Prennent part au vote les délégués présents alors dans la salle, sur la base un mandat = une voix.

Le vote par mandat

Il peut avoir lieu sur le rapport d'activité, le document d'orientation, toujours pour la Commission Exécutive ainsi que pour l'élection de la commission financière de contrôle.

Le vote par mandat est un vote qui prend en compte le nombre de voix dont chaque délégué(e) est porteur (porteuse).

Le Congrès de l'Union Départementale

Le bureau du congrès

A l'ouverture des travaux du congrès, le mandat de la précédente Commission Exécutive prend fin. Il est donc nécessaire d'élire un bureau du congrès qui assurera la direction et le suivi des travaux durant les deux jours du congrès, jusqu'à l'élection de la nouvelle C.E.

Les commissions du congrès :

Elues par les congressistes à l'ouverture des travaux, elles assurent le fonctionnement démocratique du congrès.

1°- Commission mandats et votes:

Elle donne une « photographie » de la composition du congrès (nombre d'hommes, de femmes, ages, professions...). Elle valide le nombre de voix représentées au congrès par les délégués. Elle assure le bon fonctionnement des différents votes et les valide

2°- Commission de modification des statuts:

Elle propose une modification des statuts de l'U.D intégrant le nouveau système de répartition des cotisations décidé lors du 48° Congrès Confédéral.

Art 17: « Dans l'intervalle des congrès de l'Union Départementale, le Comité Général a qualité pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des décisions du congrès.

Il a pour rôle le contrôle de l'orientation définie par le congrès.

Il contrôle également l'administration de l'Union Départementale. ... »